

# LA DÉPORTATION DES JUIFS LES 4 ET 5 NOVEMBRE 1938 À L'ÉPOQUE DE L'AUTONOMIE DE LA SLOVAQUIE

*Eduard Nižňanský und Veronika Slnková*

L'Etat slovaque, créé en 1939, est souvent tenu pour responsable de la tragédie de «la solution de la question juive en Slovaquie». Cependant, cette étude a pour but de démontrer que les méthodes de déportation, massivement appliquées au cours de l'existence de l'Etat slovaque, avaient déjà été pratiquées avant, en 1938, par le gouvernement du Pays autonome de Slovaquie. Au total, plus de 7500 Juifs avaient été à l'époque expulsés et déportés vers les territoires cédés, même s'il est vrai que le gouvernement slovaque avait dû ordonner, après quelques jours – voire quelques semaines – leur retour. Lorsque quatre ans plus tard, les Juifs furent déportés vers les camps d'extermination, le gouvernement slovaque put mettre à profit son expérience d'expulsion de masse de grands groupes étalée sur quelques jours seulement (préparation de listes des noms, rassemblement des citoyens juifs à expulser, création de camps d'internement, transport, personnel de surveillance, coordination entre les différents organes de l'Etat concernés, du HSĽS et de la garde Hlinka, confiscation des biens appartenant aux Juifs). En 1938, la responsabilité politique de la déportation des Juifs incombait uniquement à Josef Tiso, étant donné, qu'à cette époque, il n'existait aucun organe politique ayant pouvoir de décision. De plus, ces déportations étaient en contradiction avec la constitution tchécoslovaque, encore en vigueur à ce moment-là.